

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 28 avril 2014 à 19 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Jean-Marc Tremblay
Mme Solange Lapointe
M. Réal Asselin, conseiller
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10280-04-14**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSO-LU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'essouchage et disposition des souches – PAAT du 22 avril 2014
 - 4.1 Octroi de la soumission pour l'essouchage et disposition des souches PAAT
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Délégation et représentation
 - 5.2 Nomination de la firme Sécurité L.P. Pilote
 - 5.3 Vente de terrain à Normand Lavoie
 - 5.4 Vente de terrain à M. Benoît Morin et Mme Johanne Laflamme
 - 5.5 Mandat auprès de la SAAQ – Daniel Desmarteaux
 - 5.6 Mandat auprès de la SAAQ – Yvan Harvey
 - 5.7 Mandat auprès de la SAAQ – Pierre Boudreault
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du règlement no. VC-415-14-5
 - 10.2 Adoption du premier projet de règlement PR-VC-434-14-1
 - 10.3 Adoption du premier projet de règlement PR-VC-433-14-1
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 10281-04-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2014 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

La directrice générale a remis aux membres du conseil municipal le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'essouchage et la disposition des souches pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier en date du 22 avril 2014.

**4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION POUR L'ESSOUCHAGE ET LA DISPOSITION DES SOUCHES - PAAT
RÉSOLUTION NO. 10282-04-14**

ATTENDU QUE La Ville de Clermont a procédé par appels d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix en vue de procéder à l'essouchage et à la disposition des souches sur le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 22 avril 2014;

ATTENDU QUE les soumissions présentées ont fait l'objet d'une étude de conformité et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc. ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER-JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission présentée par la compagnie Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc., totalisant la somme de 24 718,48 \$, taxes incluses.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Guillaume Dufour Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc., 106 rue Sainte-Anne, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1P5, à M. Yves Harvey, Fernand Harvey & Fils Inc., 7, rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8, M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc., 544 Chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec) G5A 1C5, Simon Thivierge & Fils Inc. 83 rue Principale, St-Aimé-des-Lacs (Québec), G0T 1S0, à M. Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boulevard de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3, à M. Jean-François Cormier, PointCo Inc., 176 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION
RÉSOLUTION NO. 10283-04-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont modifie la résolution no. 10252-03-14, en ce qui a trait à la délégation au souper bénéfique de Saumon Rivière Malbaie qui s'est tenu le 19 avril 2014 ;

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014

- Saumon Rivière Malbaie 750 \$
Souper bénéfice du 19 avril 2014 (6 billets à 125 \$)

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoît Côté, CPA, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie (Québec) G5A 1M4.

5.2 NOMINATION DE LA FIRME SÉCURITÉ L.P. PILOTE RÉSOLUTION NO. 10284-04-14

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire confier la surveillance de l'application de la réglementation sur le contrôle de l'eau potable à l'intérieur des limites de la Ville de Clermont à la firme Sécurité L.P. Pilote;

ATTENDU QUE la firme Sécurité L.P. Pilote pourrait également, sur demande de la Ville de Clermont, vérifier la conformité des autres volets du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QUE cette firme sera autorisée à émettre des constats d'infraction contre tout contrevenant à ces réglementations.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont nomme la firme Sécurité L.P. Pilote à titre d'officier autorisé pour l'application du règlement no. VC-415-10, conformément aux conditions mentionnées dans leur offre de service du 9 avril 2014 et portant le numéro de pièce P1-2014-04-28.

QUE cette firme soit également autorisée à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer les constats d'infraction.

QUE la présente résolution soit adressée à la firme Sécurité L.P. Pilote, 3540 avenue Laurin, Québec (Québec) G1P 1T5.

5.3 VENTE DE TERRAIN À NORMAND LAVOIE RÉSOLUTION NO. 10285-04-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à Monsieur Normand Lavoie, demeurant au 692 chemin du Golf à La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 720 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie totale de 721,6 mètres carrés, pour un coût total de 15 348,70 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 15 avril 2014.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Normand Lavoie, 692 chemin du Golf, La Malbaie (Québec) G5A 1E7, ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

**5.4 VENTE DE TERRAIN À BENOIT MORIN ET JOHANNE LAFLAMME
RÉSOLUTION NO. 10286-04-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à Monsieur Benoit Morin et Mme Johanne Laflamme, demeurant au 1512 rue Copaco à Havre-Saint-Pierre, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 696 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie totale de 720,6 mètres carrés, pour un coût total de 15 327,42 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 28 avril 2014.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

Cette résolution abroge et remplace la résolution no. 10233-02-14.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Benoit Morin et Madame Johanne Laflamme, 1512, rue Copaco, Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

**5.5 MANDAT D'UNE PERSONNE POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NO. 10287-04-14**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont doit se présenter aux bureaux de la Société de d'Assurance-Automobile du Québec afin d'effectuer des transactions relatives au parc automobile (nouvelle immatriculation, remisage, remise en fonction, ré-immatriculation, achat de plaque, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance-automobile du Québec désire que les répondants autorisés de la municipalité soient identifiés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur Daniel Desmarceaux, 53 rue Beau-regard, Clermont, Québec G4A 1H4 (permis no. D2563-170979-08) soit autorisé à signer tous documents requis afin d'effectuer les transactions énumérées ci-haut auprès de la SAAQ.

QUE la présente résolution soit adressée à la Société de l'assurance-automobile du Québec.

**5.6 MANDAT D'UNE PERSONNE POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NO. 10288-04-14**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont doit se présenter aux bureaux de la Société de d'Assurance-Automobile du Québec afin d'effectuer des transactions relatives au parc automobile (nouvelle immatriculation, remisage, remise en fonction, ré-immatriculation, achat de plaque, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance-automobile du Québec désire que les répondants autorisés de la municipalité soient identifiés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur Yvan Harvey, 235 rue Principale, St-Aimé-des-Lacs, Québec G0T 1S0 (permis no. H6109-151165-02) soit autorisé à signer tous documents requis afin d'effectuer les transactions énumérées ci-haut auprès de la SAAQ.

QUE la présente résolution soit adressée à la Société de l'assurance-automobile du Québec.

**5.7 MANDAT D'UNE PERSONNE POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NO. 10289-04-14**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont doit se présenter aux bureaux de la Société de d'Assurance-Automobile du Québec afin d'effectuer des transactions relatives au parc automobile (nouvelle immatriculation, remisage, remise en fonction, ré-immatriculation, achat de plaque, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance-automobile du Québec désire que les répondants autorisés de la municipalité soient identifiés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur Pierre Boudreault, 27 rue Tremblay, Clermont, Québec, G4A 1C5 (permis no. B3647-240743-07) soit autorisé à signer tous documents requis afin d'effectuer les transactions énumérées ci-haut auprès de la SAAQ.

QUE la présente résolution soit adressée à la Société de l'assurance-automobile du Québec.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-415-14-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS
RÉSOLUTION NO. 10290-04-14**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-415-14-5 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet règlement no. VC-415-14-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le quatorzième jour d'avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-LANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-415-14-5 « Modifiant le règlement général sur la sécurité publique et sur la protection des personnes et des propriétés », tel qu'inscrit au règlement de la Ville de Clermont et inclus en annexe.

**10.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. VC-434-14-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. VC-434
RÉSOLUTION NO. 10291-04-14**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le premier projet de règlement numéro VC-434-14-1 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du premier projet règlement no. VC-434-14-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le quatorzième jour d'avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le premier projet de règlement no. VC-434-14-1 « Modifiant le règlement de zonage VC-356-90.

**10.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. VC-433-14-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NO. VC-433
RÉSOLUTION NO. 10292-04-14**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le premier projet de règlement numéro VC-433-14-1 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro VC-433-13;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du premier projet règlement no. VC-433-14-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le quatorzième jour d'avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le premier projet de règlement no. VC-433-14-1 «modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro VC-433-13 ».

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014

11. COMPTES

12. DIVERS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10293-04-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 15.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale